



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org) Compte Twitter : @CIJ\_ICJ

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2016/34

Le 27 octobre 2016

### **Inauguration, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, de l'exposition «70 ans au service de la Paix et de la Justice» célébrant le soixante-dixième anniversaire de la Cour internationale de Justice**

LA HAYE, le 27 octobre 2016. Une exposition de photographies célébrant le soixante-dixième anniversaire de la Cour internationale de Justice a été inaugurée le 24 octobre au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

L'inauguration a eu lieu dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale en présence du Secrétaire général de l'Organisation, S. Exc. M. Ban Ki-moon, du président de la Cour, S. Exc. M. le juge Ronny Abraham, d'autres membres de la Cour, de représentants permanents des Etats Membres de l'Organisation, du conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires de celle-ci, de conseillers et d'experts juridiques, ainsi que de professeurs et d'étudiants en droit international.

Dans son allocution, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que l'exposition «met[tait] en exergue l'importance de la Cour et ses nombreuses réalisations», et ajouté que, au cours de ses deux mandats, il avait été «témoin de la confiance accrue que les Etats accord[ai]ent à la Cour pour les aider à régler leurs différends». Il a précisé que les décisions de la Cour étaient «source de clarté et de stabilité dans les relations bilatérales et apais[ai]ent les tensions dans les régions en proie à des conflits».

Rappelant que, «[d]ans la Charte des Nations Unies, les peuples se sont dits résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations internationales», M. Ban Ki-moon a souligné «le rôle central de la Cour en vue de cet objectif».

Le président de la Cour a, quant à lui, rappelé que, «ces vingt dernières années, la Cour a[va]it été plus active que jamais» et avait «eu à connaître d'affaires d'une diversité croissante et à se prononcer sur des questions de fait reposant sur des éléments de preuve complexes de nature scientifique ou technique», ajoutant qu'elle avait «adapté ses méthodes de travail pour faire face à ces changements et continuera[it] à relever les défis qui se posent à elle».

Jugeant l'exposition riche d'enseignements sur les activités de la Cour, M. Abraham a conclu son allocution comme suit : «Parmi les différents moyens de règlement pacifique des différends entre Etats, le règlement judiciaire par la Cour internationale de Justice occupe une place fondamentale, et cette exposition nous donne une excellente occasion de mieux faire connaître nos travaux».

L'exposition est ouverte au public dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York jusqu'au 28 décembre 2016.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)  
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)